

## Compte rendu de la réunion du Comité d'Entreprise et des Délégués du Personnel du mardi 28 novembre 2017

### Destinataires :

- Directeur : M. L. RICHARD
- Membres du C.E. : Mmes P. ACKERMANN, A-C. BAGNOLINI, B. CAUDRELIEZ, MM A. KHIDER, St. SCHNEIDER
- Délégués du personnel : Mme B. CAUDRELIEZ, M-P DAUPEYROUX, M Fr. SCHELLINGER
- Délégué syndical : M. Fr. SCHELLINGER
- Services Aléos : Secteur Intervention Sociale, Secteur Initiatives / Emploi, P.P.S., Loginser, Secteur Santé, Siège
- Résidences Aléos : Albert Schweitzer, Les Capucines, Les Cigognes, L'Ecluse, Gambetta, Le Ginkgo, Les Iris, La Régio, Le Rhône, le Touring, Le Vieil Armand, Vauban, Les Romains, La Rochelle.

Présents : Mmes : P. ACKERMANN, B. CAUDRELIEZ, M-P. DAUPEYROUX, A-C. BAGNOLINI  
MM. L. RICHARD, St. SCHNEIDER et Fr. SCHELLINGER,

Excusé : A. KHIDER

### Ordre du jour :

- 1) Approbation des comptes rendus des 27/09/2017 et 25/10/2017
- 2) Vie de l'association
- 3) Mutuelles : état des lieux et évolutions
- 4) Prévoyance : état des lieux
- 5) Evolutions du bulletin de salaire
- 6) Divers

## 1) Approbation des comptes-rendus des 27/09/2017 et 25/10/2017 :

Les comptes-rendus des réunions du 27/09/2017 et du 25/10/2017 sont approuvés à l'unanimité.

## 2) Vie de l'association :

### Point RH :

M Jonathan SAVRY a démarré sur un poste de travailleur social pour l'accompagnement des migrants dans le cadre du dispositif DIHAL réservé aux jeunes réfugiés. Dans le cadre de cette action, nous avons un financement à l'acte qui provoque quelques déséquilibres financiers. En effet, si l'action peut être équilibrée une fois que tous les participants sont présents, le système d'arrivées au fur et à mesure des besoins du financeur retarde cet équilibre, notamment au démarrage de l'action.

Mme Ayse DURDU nous rejoint à compter du 29/11/2017 en tant que responsable de l'agence immobilière à vocation sociale IMEOS, plus particulièrement en charge du développement et de la gestion locative.

Une réflexion est entamée pour renforcer éventuellement les effectifs de la plateforme santé, notamment pour consolider les départs et les remplacements et pour développer les actions collectives.

Plusieurs dispositifs pourraient ouvrir et/ou se développer en 2018 permettant ainsi des recrutements, notamment pour le Secteur Intervention Sociale.

#### **Journées de l'UNAF0 :**

Comme chaque année, plusieurs salariés ont participé à ces journées de l'UNAF0 qui ont eu lieu du 22 au 24 novembre 2017 à Paris. Cette année, y ont accompagné notre directeur : Fabienne KOEHL (Secteur Santé), Mélanie HIGY (Secteur Intervention Sociale), Franck LEHR (Secteur Résidences) et Marie-Paule DAUPEYROUX (Secteur Initiatives Emploi).

Cette édition 2017 a réuni beaucoup de participants dont le thème principal était « Construire le logement accompagné de demain » avec édition d'un relevé d'orientations stratégiques sur l'avenir du logement accompagné.

Des représentants des pouvoirs publics se sont exprimés en annonçant la systématisation des CPOM, Contrats Pluriannuels d'Objectifs et de Moyens, dont beaucoup de structures, de petites et moyennes tailles pourraient faire les frais. Ces annonces ont été reçues avec scepticisme par les représentants des associations pour qui elles représentent une remise en cause totale des modes de fonctionnement et une mise en danger d'une prise en charge de qualité des bénéficiaires.

### **3) Mutuelles : état des lieux et évolutions :**

Hervé NARTZ, directeur administratif et financier, présente les nouveautés 2017/2018 liées au régime de complémentaire santé.

La nouvelle convention médicale a des effets financiers sur la prise en charge des mutuelles.

#### **Revalorisation de plusieurs tarifs de consultations médicales notamment :**

- Consultations de généralistes portées de 23 à 25 € à compter du 01/05/2017 ;
- Consultations de spécialistes portées de 28 à 30 € à compter du 01/07/2017 ;
- Création de 2 nouveaux tarifs de consultation pour les actes complexes à 46 € et très complexes à 60 €.

#### **Création d'un forfait annuel patientèle de 5 à 70 € :**

A compter du 01/01/2018, il y a création d'un forfait annuel patientèle pour les médecins traitants du secteur 1. Ce forfait vise à valoriser le rôle du médecin dans le suivi du patient et la coordination des soins avec d'autres spécialistes et peut varier de 5 à 70 €. Il sera remboursé à 100% par les complémentaires santé.

#### **Honoraires de dispensation pour les pharmaciens :**

- Honoraires à la boîte de médicaments
- Honoraires d'ordonnance

Ces honoraires sont destinés à favoriser le rôle de conseil du pharmacien et sont remboursés par l'assurance maladie et les complémentaires santé. La date d'entrée en vigueur de cette mesure n'est pas encore connue.

L'impact de ces mesures est estimé à un coût global de 4 à 5%.

Les garanties proposées au sein de l'association sont déjà en conformité avec les obligations du contrat responsable.

#### **Présentation d'une surcomplémentaire non responsable :**

Certains frais ont une prise en charge mutuelle plafonnée soit par un forfait, soit par un pourcentage. C'est notamment le cas des frais d'optique, des frais dentaires ou encore des frais d'hospitalisation. Les dépassements n'étant pas pris en charge par les mutuelles, l'association a demandé à l'assureur de nous faire des propositions de mutuelle surcomplémentaire optionnelle pouvant prendre en charge ceux liés aux frais d'hospitalisation. Ces propositions seront disponibles à partir de 1.99 €/mois et pourront être choisies par les salariés qui le souhaitent.

Une présentation complète de l'offre sera effectuée lors de la cérémonie des vœux du président et une fiche de présentation sera distribuée à chaque salarié.



#### **Bilan frais de santé 2016 :**

Le régime cadre était largement excédentaire au 31/12/2016 avec 68.3% de consommation des cotisations. Le régime salarié était quasiment à l'équilibre avec 98.6% de consommation des cotisations.

#### **Tendance du bilan frais de santé 2017 :**

Le régime cadre affiche un taux de remboursement en baisse par rapport à 2016. Globalement, le reste à charge est de 3.3% des frais contre 5.2% en 2016 avec 66% des dépenses en frais d'optique et frais dentaires.

Le régime salarié montre des augmentations de tous les postes de dépenses et donc de remboursements, impliquant un déséquilibre au moins sur les 6 premiers mois de l'année. Les 3 premiers postes de dépenses (dentaire, optique, hospitalisation) représentent 71% de l'ensemble des remboursements du contrat.

Globalement, les régimes proposés par Aléos sont performants pour les restes à charge par rapport à la moyenne nationale. Les régimes sont de qualité pour les 2 collèges et répondent aux besoins réels des salariés. On constate une augmentation des remboursements effectués par Génération pour le collège non cadre. Vu les résultats du 1<sup>er</sup> semestre 2017, les résultats projetés pour l'année 2017 seraient bénéficiaires pour les cadres mais déficitaires pour les non cadres.

#### **Evolution 2018 des cotisations mutuelles :**

Dans le cadre de l'application de l'indexation contractuelle, les cotisations vont augmenter de +2.9% en 2018.

## **4) Prévoyance : états des lieux :**

#### **Contexte général actuel :**

Le décalage de l'âge de départ à la retraite a eu un impact en 3 temps :

- Un allongement de la durée de versement des rentes de 2 ans sur le stock de sinistres en cours ;
- Un allongement potentiel pour les sinistres à venir ;
- Un vieillissement de la population active qui accroît mécaniquement la fréquence de sinistralité tant en arrêts de travail qu'en décès.

La dégradation du risque « arrêt de travail » se constate dans les comptes de la Sécurité Sociale et ceux des assureurs complémentaires.

La chute du taux technique de ces dernières années augmente automatiquement les provisions mathématiques des arrêts de travail.

#### **Contexte Aléos :**

3 arrêts de travail ont été déclarés tardivement en 2017

Actuellement, 2 arrêts de travail en cours chez Génération ;

Indemnisation des arrêts de travail clôturés :

- 1 arrêt de 2016 indemnisé ;
- 3 arrêts de 2017 indemnisés.

Pendant les 90 premiers jours d'absence maladie, Aléos demande une subrogation en sa faveur à la Sécurité Sociale pour le versement des IJSS et poursuit le versement intégral du salaire.

Le contrat de prévoyance prévoit la prise en charge du salarié à compter du 91<sup>ème</sup> jour d'absence pour maladie permettant ainsi le maintien de salaire tout au long de l'absence. A compter du 91<sup>ème</sup> jour, l'assureur versant les montants complémentaires aux IJSS, il est nécessaire de mettre en place un dossier administratif lourd qui sera entièrement vérifié par l'assureur. Dans la mesure où les IJSS sont directement versées au salarié à compter du 91<sup>ème</sup> jour, il est important que le salarié fournisse ses relevés d'IJSS au fur et à mesure au siège puisque le versement de la prévoyance ne peut être déclenché que sur leur présentation.

Ce système implique des décalages quasiment systématiques dans le démarrage des versements. En cas de difficultés financières liées à ces décalages, le salarié peut prendre contact avec le Siège afin d'étudier les possibilités d'avance.

#### **Evolution des cotisations au 01/01/2018 :**

Dans le cadre de l'indexation contractuelle, les cotisations vont augmenter de +5% en 2018.

Cette augmentation reste par contre très en dessous des tarifs dont nous dépendions avec notre assureur précédent.

## 5) Evolutions du bulletin de salaire :

### **Evolution des cotisations sociales en 2018 :**

- Hausse de la CSG de 1.7% à compter du 01/01/2018 ;
- Suppression de la totalité de la cotisation maladie à compter du 01/01/2018 (0.75%) ;
- Baisse de la cotisation chômage de 1.45% à compter du 01/01/2018 ;
- Suppression totale de la cotisation chômage au 01/10/2018.

### **Bulletin de salaire simplifié (BS) :**

Ce bulletin de salaire simplifié devient obligatoire au 01/01/2018.

Certaines lignes vont être regroupées sous certains grands items permettant la présentation en 15 lignes contre 28 lignes actuellement. Le bulletin de salaire devrait être ainsi plus clair, plus lisible et plus structuré.

### **Bulletin de salaire dématérialisé :**

Il n'est pas encore obligatoire mais présente plusieurs avantages :

Pour le salarié :

- Protection contre la perte et le vol ;
- Immédiatement disponible ;
- Facilitation des démarches en ligne ;
- Conservation optimisée.

Pour l'employeur :

- Réduction des coûts ;
- Gain de temps et efficacité ;
- Attractivité et dynamisme en termes d'image ;
- Réflexion / archivage électronique.

Pour le salarié et l'employeur :

- Mise à disposition d'un coffre-fort numérique ;
- Contribution au développement durable par la réduction de l'empreinte écologique.

## 6) Divers :

### **Album « Chibanis » :**

L'album illustré « Chibanis » est sorti et a été primé par le festival Bédéciné 2017. Sa parution achève le travail de mémoire entrepris en 2011 par Aléos, l'ORIV et le CRESAT.

***Prochaine réunion :***

***Le vendredi 22 décembre 2017 à 8h00 au Siège de l'Association***

La Secrétaire de séance,  
B. CAUDRELIEZ



Le Président du C.E.  
L. RICHARD

